



MAIRIE DE TORSAC

1 Place Jules Richeux
Le Bourg
16410 TORSAC

05.45.24.54.20
mairie@torsac.fr

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE N° 10
DU 10 AOUT 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 août à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry PERONNAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : 3 août 2026

Présents : Mesdames et Messieurs PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, GUILBAUD Francis, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, Delphine BLIN, ADAM Olivier

Absents excusés : HENRI Audrey, VIAIRON Blaise, RICHARD Malika, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc

Procurations :

Audrey HENRI à Elisabeth HOWE
Malika RICHARD à Caroline NAUZIN
Blaise VIAIRON à Francis GUILBAUD

Monsieur Laurent VIRATELLE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026
- Projet de création d'un multiple rural et d'un logement

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026-10-1

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026 est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

Projet de création d'un multiple rural et d'un logement

Délibération n° 2026-10-2

Monsieur le Maire rappelle :

Vu la délibération du 2 mars 2016, approuvant le projet d'ensemble de rénovation et d'extension de l'ensemble bâti communal sis rue de la Forge, comprenant la construction d'une cantine scolaire, le réaménagement du multiple rural et la rénovation de son logement.

Vu le marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le cabinet d'architecture DODEMAN en date du 4/9/2024, suite à la résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre passé en 2016 avec Monsieur GOUEDO, architecte.

Considérant que lors du conseil municipal du 7 juillet 2025, le projet provisoire avec communication des différents plans, a été présenté aux élus par le cabinet DODEMAN ; nouveau projet comprenant la construction de la cantine scolaire et la réhabilitation du multiple rural ; la réhabilitation du logement attenant existant étant abandonnée.

Ce nouveau projet, estimé par le cabinet d'architecture à la somme de 1 060 833 € HT soit 1 273 000 € TTC, a été adopté par le conseil municipal en date du 28 juillet 2025.

Vu le permis de construire n° 16382 25C0006 accordé le 16 décembre 2025 ;

Considérant :

Comme présenté lors de la dernière réunion du conseil municipal en date du 7 juillet 2026, Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il a reçu avec Mesdames HENRI et NAUZIN et Monsieur GUILBAUD, le 25 juin dernier, Monsieur Jean-Charles JOBART, Secrétaire général de la Préfecture et sous-Préfet de l'arrondissement d'Angoulême.

Ce dernier était accompagné de Madame Annabelle ROBUCHON (Cheffe du bureau de l'ingénierie financière et du contrôle budgétaire) et de Madame Laurence CHAINTRON (Directrice de la Citoyenneté et de la légalité).

Un point sur les différentes DETR obtenues pour ce projet, a été réalisé.

La DETR obtenue en 2016 pour la cantine scolaire, le multiple rural et le logement, prévoit une fin des travaux au 31/12/2026.

Après maintes prolongations obtenues au fil de ces années, Monsieur le sous-Préfet a indiqué qu'au-delà de cette date, la subvention serait définitivement perdue.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de l'ancienne municipalité n'est pas celui de la nouvelle municipalité majoritaire, qui prévoit plutôt la rénovation du restaurant pour y créer un multiple rural (restaurant et service de proximité avec dépôt de pains, etc...) et la rénovation du logement actuel.

En ce qui concerne la cantine scolaire, la liste majoritaire envisage plutôt de la déplacer vers un lieu plus proche de l'école.

Pour ne pas perdre cette subvention, Monsieur le Maire indique qu'il peut être envisagé la réalisation avant la fin de l'année des travaux de toiture, de façade, et une partie des espaces verts.
Les autres travaux, pour lesquels la commune a également obtenu une DETR 2023, pourront être réalisés courant 2027.

En conséquence et avec cet objectif, Monsieur le Maire, en présence de Caroline NAUZIN, Audrey HENRI, René GEOFFROY, Francis GUILBAUD et Blaise VIAIRON, a rencontré Messieurs DODEMAN et ORTIZ, architectes, en date des 15 et 23 juillet et du 3 août 2026.

Lors de ces échanges, il a été demandé de revoir le projet à la baisse sans la cantine scolaire.

Les nouvelles orientations demandées au cabinet d'architecture DODEMAN ont été les suivantes :

- l'abandon de la création de la cantine scolaire avec une extension du bâtiment. Une réflexion sera engagée par la suite pour la déplacer dans un lieu plus proche de l'école ;
- le projet d'ensemble de rénovation de l'ensemble bâti communal sis rue de la Forge, comprendra la création d'un multiple rural (restaurant et service de proximité...) et d'un logement ;
- l'élaboration d'une nouvelle esquisse dont la première tranche des travaux devra être réalisée et payée avant le 31 décembre 2026 pour que la commune ne perde pas la subvention obtenue au titre de la DETR 2016 d'un montant de 129 276 €.

Monsieur le Maire informe les élus que le cabinet DODEMAN a été à l'écoute, très réactif.

Il propose donc de continuer avec eux.

A cet effet, qu'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre devra être passé pour tenir compte de ces modifications ;

VU la présentation faite par Monsieur le Maire des nouveaux plans du projet de rénovation de l'ensemble bâti communal sis rue de la Forge, comprenant désormais la création d'un multiple rural (restaurant et service de proximité) et d'un logement d'environ 60 m² ;

VU l'estimation du nouveau projet faite par le cabinet d'architecte DODEMAN qui s'élève à la somme de 676 721 € HT soit 812 065 € TTC, incluant les honoraires d'architecte, SPS, etc... ; soit une économie de plus de 460 000 € TTC par rapport à l'ancien projet.

Une première tranche des travaux comprenant le gros-œuvre, les travaux de maçonnerie, de charpente, couverture et une partie des VRD pour un montant estimé à 254 413 € HT soit 305 297 € TTC va être réalisée avant le 31 décembre 2026.

Le dossier de consultation des entreprises est prêt à être mis en ligne.

La deuxième tranche du projet est prévue en 2027.

De plus, une réunion publique pour présenter ce nouveau projet à la population est prévue le 11 septembre 2026 à 19 heures en présence du cabinet d'architecture DODEMAN.

Monsieur Olivier ADAM demande le montant des frais engagés depuis 2016. Le montant sera communiqué lors de la prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le nouveau projet de rénovation de l'ensemble bâti communal sis rue de la Forge, comprenant la création d'un multiple rural (restaurant et service de proximité) et d'un logement ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes d'urbanisme et autorisations nécessaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Informations

La commémoration de la bataille du 24 août 1944 regroupant les communes de Fouquebrune, Moutiers-sur-Boème, Voueil et Giget et Torsac aura lieu cette année à TORSAC.

La cérémonie est prévue dimanche 30 août 2026 à 11 h sur la place de la mairie.

Les élus sont cordialement invités à y assister.

La « Balade des Oies Sauvages » organisée par les randonneurs de la Vallée de L'Echelle aura lieu cette année à TORSAC, les 26 et 27 septembre 2026.

Prochaines réunions du conseil municipal

- Réunion de travail le mardi 25 août 2026 à 19h30 à la mairie
- Réunion publique le mardi 8 septembre 2026 à 20h à la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

**Le Maire,
Thierry PERONNAUD**



**Le secrétaire de séance,
Laurent VIRATELLE**

The image shows a blue ink signature of Laurent Viratelle, consisting of several overlapping, fluid strokes.